

JUSTEL - Législation consolidée				
Fin	Premier mot	Dernier mot	Modification(s)	
	Travaux parlementaires	Table des matières	9 arrêtés d'exécution	11 versions archivées
		Fin		Version néerlandaise
belgiquelex . be - Banque Carrefour de la législation				
Conseil d'Etat				

Titre
<p>26 JUIN 1990. - Loi relative à la protection de la personne des malades mentaux (NOTE : Consultation des versions antérieures à partir du 26-07-1991 et mise à jour au 09-07-2014)</p> <p>Source : JUSTICE Publication : 27-07-1990 numéro : 1990009905 page : 14806 Dossier numéro : 1990-06-26/32 Entrée en vigueur : 27-07-1991 (ART. (39))</p>

Table des matières	Texte	Début		
<p>CHAPITRE I. - Dispositions préliminaires. Art. 1-3</p> <p>CHAPITRE II. - Du traitement en milieu hospitalier. SECTION 1. - De la mise en observation. Art. 4</p> <p>SOUS-SECTION 1. - Dispositions générales et procédure. Art. 5-8</p> <p>SOUS-SECTION 2. - De l'urgence. Art. 9</p> <p>SOUS-SECTION 3. - Des modalités, de la durée et de la fin de la mise en observation. Art. 10-12</p> <p>SECTION 2. - Du maintien. SOUS-SECTION 1. - Dispositions générales. Art. 13-15</p> <p>SOUS-SECTION 2. - De la postcure. Art. 16-17</p> <p>SOUS-SECTION 3. - Du transfert à un autre service. Art. 18</p> <p>SOUS-SECTION 4. - De la fin du maintien. Art. 19-21</p> <p>Sous-section 5. - De la révision. Art. 22</p> <p>Section 3. - De l'hospitalisation d'un condamné interné à l'expiration de la ou des peines privatives de liberté. <inséré par L 2007-04-21/01, art. 139; En vigueur : indéterminée et au plus tard au 01-01-2015> Art. 22bis, 22ter, 22quater, 22quinquies, 22sexies</p> <p>CHAPITRE III. - Des soins en milieu familial. Art. 23-29</p> <p>CHAPITRE IV. - Du recours. Art. 30-31</p> <p>CHAPITRE V. - Dispositions générales. Art. 32-36</p> <p>CHAPITRE VI. - Dispositions pénales. Art. 37</p> <p>CHAPITRE VII. - Dispositions modificatives et abrogatoires. Art. 38</p> <p>CHAPITRE VIII. - Dispositions finales et transitoires.</p>				